Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique climatique : soutien de l'Etat à l'innovation et aux énergies vertes

De nombreuses mesures permettant de lutter contre le réchauffement climatique et de tendre vers une "société à 2000 watts" ont été mises en place par le Canton ces dernières années. Ces mesures concernent la politique énergétique et le domaine des bâtiments, mais également les domaines de l'agriculture et de la sylviculture, de l'économie, du développement territorial et de la mobilité. Le Conseil d'Etat est décidé à les renforcer pour atteindre les objectifs de l'Agenda 21 cantonal.

Le Conseil d'Etat a répondu au postulat Pierre Zwahlen lui demandant de prendre des mesures cantonales contre le réchauffement du climat et à celui de l'ancienne députée Eliane Rey lui demandant d'agir pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts. Le gouvernement confirme qu'il partage ces visions et rappelle qu'il s'est fixé des objectifs ambitieux chiffrés dans l'Agenda 21 inclus dans son programme de législature. La lutte contre le réchauffement climatique, la promotion des énergies renouvelables et des transports publics, la préservation de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources naturelles en font partie.

Aujourd'hui, l'ensemble des départements et services est appelé à faire converger les politiques publiques, programmes et projets, vers une société à 2000 watts et à limiter les émissions de CO2. Le bilan présenté dans la réponse aux postulats démontre l'importance et la diversité des projets conduits. Le secteur privé est aussi appelé à fournir une importante contribution dans ce sens et la politique de promotion économique soutient de ce fait le secteur des technologies liées à l'environnement, autrement nommé secteur des « cleantech », notamment des projets de développement concrets de start-up et de PME innovatrices. La mise en oeuvre du plan directeur cantonal et des projets d'agglomérations est parfaitement en phase avec ces objectifs, tout comme la diminution de la consommation d'énergie du parc immobilier de l'Etat.

La prise en compte plus systématique de la problématique énergétique et du réchauffement du climat résulte d'une volonté du Gouvernement. L'Etat se doit d'être exemplaire en maîtrisant ses émissions de CO2, ce qu'il entend faire en s'appuyant sur les savoirs et les recherches de l'EPFL et l'UNIL dans le cadre d'une « plate-forme CO2

».

Défis du XXIe siècle, les problématiques énergétiques et climatiques nécessitent des innovations technologiques ainsi que l'engagement de chacun. Le Conseil d'Etat y voit aussi une opportunité pour assurer la compétitivité de notre économie, tout comme la qualité de vie en général. Il n'en demeure pas moins que les mesures cantonales existantes seront certainement appelées à être renforcées et complétées par d'autres mesures dans les années à venir.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juillet 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Viviane Keller, cheffe de l'Unité de développement durable, 021 316 73 24

rapp-climat